

BULLETIN DE L'ANCE

Editeur: Association Nationale des Communautés Educatives (A.N.C.E.)
Boîte postale 225, L - 4003 ESCH-SUR-ALZETTE, Fax 57 03 68

Parution: Au moins 4 x par année

Abonnement: Veuillez verser la somme de 500 francs à un des comptes suivants:
CCP: 2977-67; BIL: 7-150/1515; BGL: 30-518179-39
avec la mention: Abonnement bulletin ANCE

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:

Robert SOISSON, président
17, rue Mathias KOENER
L - 4174 ESCH-SUR-ALZETTE
Tél.: 57 03 68 (privé), 54 73 83 - 294/295 (bureau)
Fax.: 57 33 70 (privé)

Fernand LIEGEOIS, trésorier
91, rue Principale
L - 3770 TETANGE
Tél.: 56 57 36 (privé), 7 65 65 (bureau)
Fax.: 76 81 81 (bureau)

L'ANCE a été constituée le 9 juin 1978. Elle est la section luxembourgeoise de la Fédération Internationale des Communautés Educatives (FICE) qui a été créée en 1948 sous les auspices de l'UNESCO. La FICE est la seule organisation internationale qui s'occupe des questions de l'éducation en dehors du milieu familial. Comme organisation non-gouvernementale, elle est représentée auprès de l'UNESCO, de l'UNICEF, de l'ECOSOC et du Conseil de l'EUROPE.

L'ANCE regroupe une cinquantaine de membres actifs (Centres d'accueil, centres d'éducation différenciée, institutions spécialisées, associations de parents et de professionnels du secteur médico-psycho-pédagogique et social ainsi que 150 membres individuels. Les principaux objectifs de l'ANCE sont les suivants:

- 1) Défendre les droits des enfants, surtout des enfants les plus démunis
- 2) promouvoir la coopération et le dialogue entre les différentes professions du secteur médico-psycho-pédagogique et social
- 3) soutenir les communautés éducatives dans les actions et projets visant une amélioration des conditions de vie des enfants
- 4) promouvoir la formation continue des professionnels du secteur
- 5) mettre en oeuvre des programmes de loisirs et de vacances destinés aux enfants des communautés éducatives
- 6) collaborer aux efforts d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des enfants défavorisés
- 7) publier régulièrement un bulletin
- 8) collaborer activement aux travaux de la FICE
- 9) favoriser les échanges internationaux à tous les niveaux de l'action éducative